

## Formation initiale SSIAP 3

*Acquérir les compétences pour assurer les missions de chef de service de sécurité incendie et d'assistance à personne.*

**Durée:** 231 heures (33 jours)

### Profils des stagiaires

- Candidat à l'obtention du certificat SSIAP 3.
- Postulant à un emploi de chef de service de sécurité incendie et d'assistance à personne en établissement recevant du public (ERP) ou en immeuble de grande hauteur (IGH) et devant justifier des qualifications prévues par la réglementation en vigueur.

### Prérequis

- Détenir un certificat SSIAP 2, ou une équivalence réglementaire, et justifier de 3 ans d'activité en qualité de chef d'équipe de sécurité incendie.
- ou détenir un diplôme de niveau IV minimum.
- Détenir un brevet de secourisme en cours de validité.

### Objectifs pédagogiques

- Être capable de manager le service de sécurité.
- Être capable de conseiller le chef d'établissement en matière de sécurité incendie.
- Être capable de porter assistance à personne au sein de l'établissement.
- Être capable d'assurer le suivi des obligations de contrôle et d'entretien (tenue des registres et de divers documents administratifs concourant au service).

### Contenu de la formation

- Le feu et ses conséquences :
  - Le feu.
  - Comportement au feu.
  - Mise en œuvre des moyens d'extinction.
- La sécurité incendie et les bâtiments :
  - Matériaux de construction.
  - Études de plans.
  - Outils d'analyse.
- La réglementation incendie :
  - Organisation générale de la réglementation.
  - Classement des bâtiments.
  - Dispositions constructives et techniques.
  - Moyens de secours.
  - Visites.
  - Notions relatives à l'accessibilité des personnes handicapées.
- Gestion des risques :
  - Analyse des risques.
  - Réalisation des travaux de sécurité.
  - Documents administratifs.

- Conseil au chef d'établissement :
  - Information de la hiérarchie.
  - Veille réglementaire.
- Correspondant des commissions de sécurité :
  - Commissions de sécurité.
- Le management de l'équipe de sécurité :
  - Organiser le service.
  - Exercer la fonction d'encadrement.
  - Notions de droit du travail.
  - Notions de droit civil et pénal.
- Le budget du service sécurité :
  - Suivi budgétaire du service.
  - Fonction achat.
  - Fonction maintenance.

## Organisation de la formation

### Equipe pédagogique

Formateurs titulaires d'un certificat SSIAP 3 ou d'une équivalence réglementaire et dont les compétences à enseigner la spécialité ont été validées par l'organisme de formation.

### Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation et mise à disposition des installations techniques et pédagogiques requises par la réglementation en vigueur.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets
- Quiz en salle

### Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence.
- QCM de 40 questions portant sur l'ensemble du programme (possibilité de réponses à choix multiples).
- Élaboration d'une notice technique de sécurité lors d'un aménagement ou réaménagement de locaux portant sur un groupement d'établissements non isolés de 1ère ou de 2ème catégorie.
- Questions orales des membres du jury à partir de thèmes portant sur la pratique quotidienne de la fonction de chef de service sécurité.
- Formulaire d'évaluation de la formation.
- Une attestation provisoire de qualification ou de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation. Par ailleurs, en cas de réussite à l'examen, un diplôme est réalisé conformément à la réglementation en vigueur.